



PRÉFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Plan de sauvegarde et de mise en valeur de
HONFLEUR

Suppression d'emplacements réservés

LE PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 313.20.2 et R 123.36,

VU le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de
HONFLEUR approuvé le 11 janvier 1985,

VU le jugement du Tribunal Administratif de CAEN en date du 24 décembre
1985,

VU la décision du Conseil d'Etat en date du 2 octobre 1991,

VU la délibération du conseil de l'EPCI de HONFLEUR en date du 31 octobre
2000,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,

ARRETE

Article 1er – Il est procédé à la mise à jour du plan de sauvegarde et de mise en valeur du
secteur sauvegardé de HONFLEUR comme suit :

Les emplacements réservés n° 4 et 7 figurant au document graphique, planches
3, 4, 5 et 6 et sur la liste des emplacements réservés annexée au règlement, sont supprimés.

.../...

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés : "Ouest-France" et "Le Pays d'Auge".

Article 3 – Le Préfet du Calvados et le Président de l'EPCI de HONFLEUR, sont chargés, chacun en ce qu'il concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le

12 juillet 2001


Signature du Préfet

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR SERVICES PUBLICS ET INSTALLATIONS
D'INTERET GENERAL

N° de l'opération	Destination	Superficie	Collectivité au profit de laquelle est instituée la réserve
1	Liaison piétonnière entre la rue de la Prison et le Cours des Fossés	172 m ²	Ville
2	Création et aménagement de placette	162 m ²	Ville
3	Liaison piétonnière entre Quai de la Tour et Cours des Fossés	563 m ²	Ville
4	Aménagement du carrefour rue Barbel, rue de l'Homme de Bois - Espace planté création de placette	195 m ²	Ville
5	Aménagement carrefour rue Barbel, rue de l'Homme de Bois - Espace planté	104 m ²	Ville
6	Aménagement de placette et création de passages piétonniers entre Place Augustin Normand et place Hamelin	784 m ²	Ville
7	Création de parking public et divers équipements	2 772 m ²	Ville
8	Elargissement rue Eugène Houdin	195 m ²	Ville
9	Îlot Saint Léonard - Liaison piétonnière entre Cours des Fossés et place ST-Léonard, création d'espaces verts et de voie de desserte interne du quartier constituant le secteur US a	3 461 m ²	Ville

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

HONFLEUR
secteur sauvegardé

MISE A JOUR

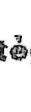
EXTRAIT DES PLANS 3 ,4 , 5 et 6

LEGENDE

DES PLANCHES AU 1/500

III délimitation du secteur sauvegardé

» délimitation des secteurs USa et USb

-  immeuble
-      protégés au titre des Monuments Historiques
accès, fragment
-  immeuble à conserver et à restaurer
-  immeuble non protégé pouvant être remplacé ou amélioré
-  immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée
-  emprise de construction imposée
-  secteur soumis à protection particulière (espaces plantés, jardins)
-  espace boisé à conserver
-  arbres isolés à conserver
-  emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, espace libre aménagé ou voie nouvelle ouverte à la circulation automobile ou piéton (avec n° d'opération)
-  alignement nouveau avec cote d'implantation
-  zone affectée par une protection de vue
-  passage public à conserver
-  passage public à créer
-  mur de clôture à conserver et à restaurer
-  numéro d'ilôt



24

23

23

Rue Foulard

Présillot

